

Voter, c'est simple!



MUNICIPALITÉ
ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

L'élection
complémentaire de
la Municipalité
Mode d'emploi

MUNICIPALITÉ L'ESSENTIEL

La Municipalité a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal ou général, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le gouvernement de la Commune.

ÉLECTION MAJORITAIRE À DEUX TOURS

Un siège étant vacant au sein de la municipalité, il y a lieu de procéder à une élection complémentaire.

L'élection complémentaire de la municipalité est une *élection majoritaire à deux tours*. Explications :

Au 1^{er} tour, il faut plus de 50% des voix pour qu'un-e candidat-e soit élu-e. C'est ce qu'on appelle une **majorité absolue**.

- Dans l'exemple A, 1 candidat passe la barre des 50%. Il est donc élu à la municipalité au 1^{er} tour.
- Dans l'exemple B, aucun candidat ne passe la barre des 50% et un 2^e tour est organisé.

Au 2^e tour, c'est le-la candidat-e qui a obtenu le plus de voix qui est élu-e à la municipalité. C'est ce qu'on appelle une **majorité relative**. Il n'y a donc pas de pourcentage minimum à atteindre.



Pour que votre vote soit valide

Utilisez uniquement les bulletins officiels !
Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, votre bulletin sera annulé.



A

Résultat 1 ^{er} tour	
Candidat B:	58.4%
Candidat A:	25.8%
Candidat C:	15.8%

B

Résultat 1 ^{er} tour	
Candidat B:	49.4%
Candidat A:	36.5%
Candidat C:	14.1%

Résultat 2 ^e tour	
Candidat B:	41.0%
Candidat A:	39.7%
Candidat C:	19.3%

Liste BB

Nom et prénom
Gumy Chantal

Liste manuscrite

Nom et prénom
Burnand Joëlle

Liste manuscrite

Liste BB

Nom et prénom
Gumy Chantal
Gumy Chantal

x2

!

Liste BB

Nom et prénom
Gumy Chantal
Burnand Joëlle

1
2

!

Rodrigues Luc

!

Distribuer votre voix

VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer.

TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez attribuer votre voix à une autre personne de votre commune qui ne s'est pas portée candidate officielle.

VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

- Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

ÉVITER LES ERREURS

Lors de l'élection complémentaire à la municipalité, vous ne pouvez donner qu'une seule voix à un-e même candidat-e. Vous ne pouvez donc pas cumuler.

Ne distribuez pas plus d'une voix, celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

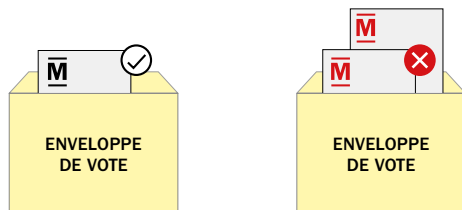
N'écrivez rien au dos d'un bulletin.



Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour la municipalité dans l'enveloppe jaune!

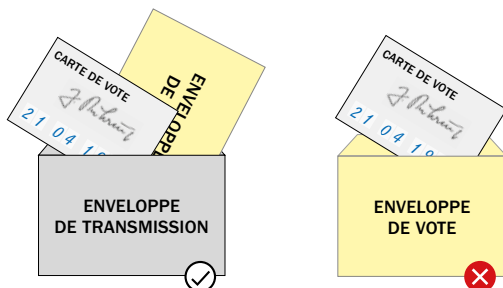


Sur la carte de vote,
inscrivez votre date de naissance complète et signez.



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe de transmission grise.

Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune!



Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote!

